FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-138 DU 4 AVRIL 2001

portant approbation du budget prévisionnel du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du zou (CARDER-ZOU) pour l'exercice 2001.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;

Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le Décret n°99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;

Vu le Décret n°97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;

Vu le Décret n° 99-514 du 02 novembre 1999, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'économie ;

Vu le Décret n°91-310 du 31 décembre 1991 portant approbation des statuts des Centres d'Action Régionale pour la Développement Rural (CARDER) ;

Sur proposition du Ministre du Développement Rural ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 7 mars 2001 ;

.../...

D E C R E T E :

Article 1er. - Est approuvé le budget prévisionnel du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Zou (CARDER-ZOU) pour l'exercice 2001, tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 4 avril 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances et de l'Economie,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre du Développement Rural,

Théophile N A T A.-

AMPLIATIONS.- : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MDR 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN -DLC 3 GCONB DCCT INSAE 3 BCP CSM IGAA 3 UNB FASJEP ENA 3 JO 1.-